



Syndicat C.G.T Du Pays de MONTAUBAN

Impasse des Carmes
82000 MONTAUBAN
05/63/22/13/81

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

CGT INFOS N°1/2021

EDITO

Dans ce contexte de crise sanitaire inédit les agents municipaux dès le début 2020 ont joué carte sur table en répondant présents malgré les risques de contamination. Pourquoi ?

Nous ne sommes pas des salariés comme les autres. Nous répondons aux trois principes fondateurs du statut de la fonction publique : **d'égalité, d'indépendance et de neutralité, de responsabilité**. Ces principes protègent l'usager citoyen et la population contre les dérives des décisions administratives et politiques et garantissent que le service public est rendu de manière neutre, impartiale et dans l'intérêt général.

« **L'intérêt général** » voilà ce qui nous anime et nous différencie des salariés du privé. Nous ne sommes pas pour autant des bénévoles. Tous les agents s'investissent chaque jour pour

répondre aux besoins des usagers. Nous avons des compétences, des savoirs faire, de l'expérience, de l'engagement.

Et pourtant l'année 2021 comme 2020, ne sera que mépris envers nous : **enlèvement de cinq jours de congés, des avancements de grade et promotions internes au lance-pierre,**

des conditions de travail qui se dégradent, souffrance, maltraitements au travail, des primes inéquitables, des négociations qui n'en seront pas, etc. 2021 s'annonce donc très difficile, tant concernant la crise sanitaire qui est toujours bien présente que concernant les régressions sociales.

Malgré tout nous ne lâchons pas sur nos exigences : **augmentation du point d'indice, réduction du temps de travail création d'emplois publics, développement des services publics...**

Ne rien lâcher, se défendre, vous représenter, revendiquer ensemble, vous donner la parole, c'est ce qui anime les militants CGT.

Avec nos moyens, notre temps et nos convictions nous sommes déjà intervenus à maintes reprises, et cette année, plus que toutes autres, nous serons à vos côtés et déterminés...



Vol des congés

La loi transformation fonction publique du gouvernement MACRON en 2019 vient assassiner les fondamentaux de la fonction publique. Certaines municipalités s'empressent d'appliquer cette loi en choisissant d'appliquer avec bonheur les gros dossiers qui invitent à la régression sociale. De quoi parle-t-on ?

L'article 47 du chapitre III de cette loi remet en cause les accords locaux sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale et annule tous nos précédents acquis sociaux :

Aujourd'hui : 1568 heures (accord 2000)

- 25 jours de congés (sur la base de 35h/semaine temps complet)
- 2 jours de fractionnement (si prise de 8 jours de congés en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre)
- 3 jours de congés en plus après négociation avec les organisations syndicales lors de la mise en place des 35h (accords signé en 2000)
- 1 à 3 jours par décennies d'ancienneté (accords 2000)
- 1 jour par an au bon vouloir du maire (pont du 14 juillet ou 15 août...)
- la journée de solidarité récupérée par les heures de sortie veille de fêtes.
- Processus d'un an sur les OTT, basé sur les besoins, créations d'emplois... (donnant droit à RTT 13 j. maxi.)

La loi applicable au 1^{er} janvier 2022 : 1607 heures

- 25 jours de congés (sur la base de 35h/semaine temps complet)
- 2 jours de fractionnement (si prise de 8 jours de congés en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre)

Au-delà des 1607 heures :

Donnera droit à RTT suivant les OTT.

**Soit une perte allant de 5 à 8 jours de congés par an !
ET
En moyenne 39h de travail supplémentaire pour le même salaire !**

Notre collectivité a donc la volonté de remettre en cause ces accords de 2000 pour appliquer cette loi. Elle met en place une consultation avec les agents dans les services afin qu'ils expriment leurs souhaits d'organisation du temps de travail en leur proposant notamment de mettre en place plus de jours RTT. Ils voudraient nous faire croire que les jours de congés que nous perdrons seraient remplacés par des jours RTT = et que « c'est la même chose ».

Faux : les RTT sont des journées d'heures de travail effectuées, ce sont des jours que nous nous payons par des heures faites, et en aucun cas une compensation des congés qu'ils veulent nous prendre.

La CGT, dès janvier 2019 s'est opposée à ce projet de loi. Nous rappelons que ces négociations locales de 2000 ont permis de gagner des avancées justifiées par l'organisation des services, la pénibilité, et la volonté politique de créer des emplois publics statutaires supplémentaires en réduisant le temps de travail tout en conservant les rémunérations.

Il est bon de savoir que dans certaines collectivités le temps de travail est à 32h/semaine voire 30h. Et que certains Maires refusent de mettre en application cette loi !

Les élus et l'administration nous invitent à négocier, mais qu'y-a-t'il donc à négocier si ce n'est qu'un recul social ?

Le Syndicat CGT a décidé de mettre en place des heures d'informations syndicales qui débuteront le mercredi 3 mars jusqu'au jeudi 1^{er} avril pour vous informer, vous donner la parole et construire ensemble nos revendications. Cette information est un droit, il vous suffit d'avertir votre responsable qui ne peut vous le refuser.

Votre présence est importante, il n'y a qu'en étant solidaires que nous arriverons à lutter.

Calendrier des heures d'infos syndicales

SITES OU SERVICES CONCERNES	DATE	HEURE	LIEUX DE LA REUNION
hôtel de ville	VENDREDI 5 MARS	10H à 11H ET 11H à 12H	SALLE DU CONSERVATOIRE
Zone police municipale, eau, espaces publics...	JEUDI 25 MARS	9H à 10h et 10h à 11 h	SALLE DU CONSERVATOIRE
zone conservatoire; conservatoire musique, école dessin, DRH, SIRTOMAD, pôle déchets, DJPA, Hygiène sécurité...	JEUDI 18 MARS	9H à 10h et 10h à 11 h	SALLE DU CONSERVATOIRE
MIB, musée histoire naturelles	JEUDI 25 MARS	9H à 10h	MUSEE INGRES
ancien collège, crèche Alexandre 1er, école Alexandre 1er école du centre	VENDREDI 26 MARS	9H à 10h et 10h à 11 h	ANCIEN COLLEGE
SERRES	MERCREDI 3 MARS	11h à 12h	SERRES
CTM	MERCREDI 3 MARS	7H45h à 8h45 et 8h45 à 9h45	CTM
CTM VOIERIE	JEUDI 4 MARS	7h à 8h00 et 8h à 9h	CTM
Médiathèque	MERCREDI 10 MARS	9H à 10h	MEDIATHEQUE
Ramiérou	JEUDI 11 MARS	9H à 10h	RAMIEROU
pôle enfance jeunesse, crèche fa, crèche petit prince, école chaumes, maison des asso	VENDREDI 5 MARS	14H00 à 15H et 15h à 16h	POLE ENFANCE
cuisine centrale	JEUDI 11 MARS	10H à 11H ET 11H à 12H	CUISIN CENTRALE
BIJ, musée résistance, archives, roseraie..	VENDREDI 26 MARS	9H à 10h	BIJ
école bales rue bêche	JEUDI 1 AVRIL	14h à 15h	SUR SITE
BREL MATER ET PRIMAIRE 193 RUE CLEMECEAU	JEUDI 11 MARS	14h à 15h	SUR SITE
BUISSON 30 RUE CAUSSAT	JEUDI 11 MARS	14h à 15h	SUR SITE
CLAUDEL PRIMAIRE ET MATER 80 AV DU 11 RI	VENDREDI 12 MARS	14h à 15h	SUR SITE
COULONGES MATER ET PRIMAIRE 3300 ROUTE DE L'AVEYRON	VENDREDI 12 MARS	14h à 15h	SUR SITE
FONNEUVE MATER ET PRIMAIRE 620 CHEMIN FAURE	JEUDI 18 MARS	14h à 15h	SUR SITE
GUESDE MATER ET PRIMAIRE 3 RUE BALZAC	JEUDI 18 MARS	14h à 15h	SUR SITE
LALANDE 5 RUE A, France	VENDREDI 19 MARS	14h à 15h	SUR SITE
MALRIEU MATER ET PRIMAIRE 320 RUE FRAGNEAU	VENDREDI 19 MARS	14h à 15h	SUR SITE
PANASSIE MATER ET PRIMAIRE 12 RUE BARRY COURTAUD	MARDI 9 MARS	14h à 15h	SUR SITE
AUFREY 1 RUE G,D AMADE	MARDI 9 MARS	14h à 15h	SUR SITE
DOLTO 2 IMPASSE PIERRE LOTI	MARDI 16 MARS	14h à 15h	SUR SITE
JOURDAIN IMPASSE ANDERSEN	MARDI 16 MARS	14h à 15h	SUR SITE
VILLEBOURBON 49 RUE G, JAY	JEUDI 11 MARS	14h à 15h	SUR SITE
ARAGON 20 RUE DU 8 MAI 1945	VENDREDI 12 MARS	14h à 15h	SUR SITE
BIRAC 110 CH FUSTIE	JEUDI 18 MARS	14h à 15h	SUR SITE
CARREYRAT 1964 CH CARREYRAT	VENDREDI 19 MARS	14h à 15h	SUR SITE
LAPIERRE 6 RUE STENDALL	JEUDI 11 MARS	9H à 10h	SUR SITE
FAU 4880 ROUTE DU FAU	VENDREDI 12 MARS	9H à 10h	SUR SITE
FERRE 12 AV DU 10 DRAGON	JEUDI 18 MARS	9H à 10h	SUR SITE
GAMARRA 220 RUE G, BONNEMORT	VENDREDI 19 MARS	9H à 10h	SUR SITE
GUERRET 28 AV C DE GAULLE	JEUDI 18 MARS	9H à 10h	SUR SITE
MOULIN AV DE FONNEUVE	VENDREDI 19 MARS	9H à 10h	SUR SITE
PAGNOL 293 AV DE MONTECH	VENDREDI 12 MARS	9H à 10h	SUR SITE
SAINT MARTIAL 3230 ROUTE ST MARTIAL	JEUDI 25 MARS	9H à 10h	SUR SITE
ST HILAIRE 579 ROUTE DE L'EGLISE	JEUDI 25 MARS	14h à 15h	SUR SITE
SAND 1005 CH DU QUART	JEUDI 25 MARS	14h à 15h	SUR SITE
VERTE HIPPODROME 1005 CH ST PIERRE	JEUDI 25 MARS	14h à 15h	SUR SITE
CRECHE VILLEBOURBON	VENDREDI 26 MARS	14h à 15h	SUR SITE
CRECHE PETIT PRINCE	MERCREDI 3 mars	14h à 15h	SUR SITE
CRECHE ISSANCHOU	VENDREDI 26 MARS	14h à 15h	SUR SITE
EURYTHMIE	JEUDI 1 AVRIL	9H à 10h	SUR SITE
CRECHE INGRES	JEUDI 1 AVRIL	14h à 15h	SUR SITE
JARDIN DES PLANTES	JEUDI 1 AVRIL	9H à 10h	SUR SITE
SAPIAC	JEUDI 1 AVRIL	9H à 10h	SUR SITE
point d'embauche service propreté voirie	EN ATTENTE		
point d'embauche service entretien bâtiments communaux	EN ATTENTE		
BATIMENTS CCAS	MERCREDI 10 MARS	9H à 10h et 10h à 11h	SUR SITE

Infos locales

→ Nous avons demandé un état des lieux du RIFSEEP. Pour rappel la part du RIAD doit vous être communiquée oralement lors de votre évaluation professionnelle. *Cette part varie de 0 euros à 500 euros.*

→ Pour rappel dans le cadre de la crise sanitaire LES PROTOCOLES SANITAIRES mis en place en 2020 sont toujours d'actualités.

→ Nous avons été saisis par des agents placés en détachement à la GEM dans le cadre du 1^{er} marché de la délégation du service public assainissement. A notre connaissance le marché est renouvelé et prendrait effet au 1^{er} avril 2021. Les conditions de détachement se voient modifiées : avec la loi transformation fonction publique ils passent en détachement d'office. Nous avons interpellé l'administration et l' élu du personnel sur leur situation et leurs questions légitimes sur leurs droits. A l'heure où nous écrivons ce journal nous n'avons toujours pas de réponses.

→ Pensez à vérifier vos congés il y a un problème sur horoquartz

CHSCT EN BREF

Nous avons remis en place pour le 1^{er} semestre 2021 des visites de sites : l'école Jean Moulin, la cantine municipale, la crèche Alexandre 1^{er} et les vestiaires du CTM (services entretien bâtiment, nettoyage et voirie). Ces actions visent à améliorer les conditions de travail, à identifier les risques et les dangers dans votre quotidien et donnent l'obligation à l'administration et aux élus de répondre à nos préconisations pour réduire ou supprimer ces risques. Vous pouvez nous contacter si vous avez des besoins à nous communiquer...

Nous avons ré interpellé sur la nécessité absolue de l'embauche d'un médecin. Depuis plus de 10 ans les agents de la ville n'ont pas eu de visites - pourtant obligatoires - cela suffit, il faut que les décideurs trouvent une solution.



Infos

Depuis le 1^{er} janvier 2021 les négociations nationale ont abouties à supprimer le jour de carence concernant les arrêts COVID19.



Notre site Facebook est arrivé

Abonnez-vous !

« Cgt des collectivités de Montauban »

Caricature d'humeur

Aménagement de bureau : « Chaque € dépensé doit se voir »



VOTE CNRACL : VOTONS CGT !

SI VOUS NE L'AVEZ PAS EU, DEMANDEZ VOTRE LIVRET CGT SPECIAL RETRAITE C'EST MON DROIT

VOTE PAR INTERNET

CONNECTEZ-VOUS Entre le 1er mars (9h) et le 15 mars 2021 (18h)

1. en saisissant directement dans la barre d'adresse <https://cnracl.vote.voxaly.com>
2. saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe (ils vous sont envoyés par la Poste)
3. sélectionnez la liste CGT
4. Saisissez la clé de votre numéro de Sécurité sociale (NIR) puis confirmer votre vote CGT en cliquant sur voter.

OU VOTE PAR CORRESPONDANCE

A l'aide de l'enveloppe T reçue Choisissez l'étiquette CGT Décollez-la et positionnez-la sur le verso de la lettre-réponse, à l'endroit où il y a le code barre. N'apposez aucun commentaire au stylo et positionnez bien l'étiquette sur le code barre pour que la machine qui traitera les votes ne considère pas le vote comme nul. Votez dès réception du matériel de vote, le cachet de la poste faisant foi.

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·E·S LE 8 MARS POUR L'ÉGALITÉ AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE !

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·E·S LE 8 MARS POUR UNE FONCTION PUBLIQUE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ !

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère indispensable des services publics et de la Fonction publique tout au long de la vie. Invisibles et sous-payées, les premières de corvées sont en grande majorité des femmes. Cette crise sanitaire et ses conséquences dramatiques sur les droits des femmes remettent en pleine lumière combien les avancées peuvent être fragiles et combien l'égalité entre les femmes et les hommes reste à conquérir ! La CGT a lancé une campagne 10 % pour la Fonction publique qui s'inscrit pleinement dans ces aspirations fortes, au travail et dans la vie, pour une société réellement égalitaire.

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. La CGT appelle largement toutes et tous à se mobiliser et à porter haut et fort les revendications pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences, et à en faire un combat quotidien.



REVENDEICATIONS CGT :

LES 10 %

C'EST

QUOI ?

• **10%** en plus sur les salaires

• **10%** d'effectifs en plus

• **10 %** de temps de travail en moins

Pour tous les agents du service publics!!!

LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL :

Gel du point d'indice depuis 2000 :

- Si nous avons suivi l'inflation comme tous les autres secteurs d'activités , nos salaires en seraient là :
Cat C + 254 euros ; Cat B + 354 euros ; Cat A + 460 euros

La loi de la transformation publique c'est:

- Augmentation du temps de travail
- Disparition des CHSCT
- Gestion de carrière à la tête du client
- Externalisation, privatisation des services et du personnel
- Limitation du droit de grève

LA REPRESSION SOCIALE NE SE NEGOCIE PAS,

ELLE SE COMBAT!!!!

Viens défendre tes droits et ceux de tes collègues, rejoins la CGT:

05 63 22 13 81

scgt2@ville-montauban.fr

Je me syndique

Nom

Prénom.....

Adresse.....

Mail.....

A renvoyer au Syndicat CGT

Mairie de Montauban

Impase des carmes

82000 MONTAUBAN

